

LA FORMATION AU COURS DE LA THESE DANS L'ED EGAAL

OFFRES, REGLES ET PROCEDURES

2018

Ecole Doctorale 600 'Ecologie Géosciences Agronomie Alimentation'

Site web : <https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/>

Agrocampus Ouest

65 rue de Saint-Brieuc CS 84215

35042 Rennes cedex

Mail : ed-EGAAL@u-bretagne Loire.fr

Téléphone : 02.23.48.52.75



Table des matières

1	PARCOURS INDIVIDUEL DE FORMATION	1
2	FORMATION DANS L'ED EGAAL	1
3	DÉROGATIONS ET DISPENSES DE FORMATION	2
4	FORMATIONS « CATALOGUE »	3
	Formations transversales du catalogue de l'UBL.....	3
	Formations disciplinaires du catalogue de l'ED EGAAL	4
5	FORMATIONS « HORS CATALOGUE »	5
	Modules de formation	5
	Cours en ligne ouverts à tous	5
	Cours de niveau Master	5
	Journées et écoles thématiques/écoles d'été	6
	Vacations d'enseignement.....	6
	Participation à une manifestation scientifique.....	6
	Séjour scientifique	6
	Participation à une manifestation de médiation scientifique	6
	Organisation d'une manifestation scientifique	7
	Participation aux activités et aux instances de l'ED.....	7
	Prix	7
6	COMPTABILISATION, SUIVI ET VALIDATION DES HEURES	7
7	TABLEAU DE SYNTHÈSE ET BARÈME INDICATIF DES FORMATIONS	7

L'ED EGAAL espère rendre ce document le plus complet et utile possible ; si des informations ou des rubriques y manquaient, n'hésitez pas à contacter la gestionnaire de direction de l'ED EGAAL (ed-EGAAL@u-bretagne-ouest.fr) ou la direction (adjointe) de l'ED EGAAL sur votre site :

Angers : Alain VIAN, Directeur Adjoint, alain.vian@univ-angers.fr

Brest : Emmanuel COTON, Directeur Adjoint, emmanuel.coton@univ-brest.fr

Nantes : Hervé PREVOST, Directeur Adjoint, herve.prevost@oniris-nantes.fr

Rennes : Annick CHAUVIN, Directrice Adjointe, annick.chauvin@univ-rennes1.fr ou
Yannick OUTREMAN, Directeur, yannick.outreman@agrocampus-ouest.fr

1 PARCOURS INDIVIDUEL DE FORMATION

Selon l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016, une convention de formation doctorale doit être établie pour chaque doctorant. Placée en annexe de la chartre du doctorat, cette convention, signée par le doctorant, la direction de la thèse et la direction d'unité, doit être établie dans les premiers mois de la thèse et précise notamment le parcours individuel de formation du doctorant en lien avec son projet professionnel. En étroite concertation entre le doctorant et la direction de la thèse, ce parcours doit intégrer les besoins de formations disciplinaires et transversales nécessaires à l'accomplissement de la thèse et du projet professionnel. Le parcours est révisable à chaque réinscription de thèse, notamment la part de formation disciplinaires/complémentaires, pour optimiser la cohérence entre le plan de formation et le projet professionnel. Ces révisions doivent correspondre à une évolution réelle et réfléchie du projet du doctorant et doivent être formalisées avec l'accord de la direction de la thèse.

2 FORMATION DANS L'ED EGAAL

Dans l'ED EGAAL, il existe deux profils de formation au cours de la thèse :

- Les formations « Catalogue »

Selon son parcours, son programme de thèse et son projet professionnel, le doctorant choisit des formations disciplinaires dans le catalogue de l'ED EGAAL et des formations transversales dans le catalogue de l'UBL, ce dernier proposant à la fois les formations organisées par l'École des Docteurs et les Pôles Doctoraux de site. Ces formations sont appelées formations « **Catalogue** ».

- Les formations « Hors-Catalogue »

Les catalogues de formations de l'ED EGAAL et de l'UBL ne sont pas limitatifs. Les doctorants de l'ED EGAAL sont autorisés à suivre des formations externes, dites « **Hors catalogue** ». Les formations « Hors catalogue » concernent :

- Le suivi de modules transversales/disciplinaires, en présentiel ou en ligne (e.g. MOOC), organisés par des établissements de l'enseignement supérieur, des organismes de recherche, des structures privées, des réseaux scientifiques....
- Activités au cours de la thèse comme la participation à une manifestation scientifique, l'organisation/coordination d'une manifestation scientifique, la participation à des événements pour doctorants, un séjour scientifique, une activité d'enseignement...

Ces deux modalités de formation, « Catalogue » et « Hors catalogue », sont comptabilisées en heures et un doctorant doit obligatoirement valider **au minimum 100 heures** de formation au cours des 36 premiers mois de la thèse. L'ED permet aux doctorants de panacher les formations transversales et disciplinaires dans **une fourchette de 40-60%**. Enfin, un doctorant de l'ED EGAAL doit **obligatoirement** participer aux Journées Scientifiques de l'ED EGAAL et suivre une formation à « L'éthique et l'intégrité scientifiques ». Cette formation à « L'éthique et l'intégrité scientifiques » peut être celle proposée par l'UBL ou par un autre établissement.

Le tableau ci-après résume les modalités de formation au cours de la thèse dans l'ED EGAAL.

Formations « Catalogue »		Formations « Hors catalogue »	
Disciplinaire	Transversale	Disciplinaire	Transversale
Formations disciplinaires organisées par l'ED EGAAL et intégrées dans son catalogue consultable sur son site web	Formations transversales organisées par l'UBL à travers l'École des Docteurs et les Pôles doctoraux de site et intégrées dans son catalogue consultable sur son site web	Modules doctoraux (en présentiel ou en ligne - MOOC) organisés par des organismes de recherche, des établissements de l'enseignement supérieur, des structures privées, des réseaux scientifiques.... Selon le module suivi, la formation peut être disciplinaire ou transversale.	
		<ul style="list-style-type: none"> • Cours de master dans un établissement co-accrédité • Participation à une école thématique/école d'été • Participation à une manifestation scientifique nationale ou internationale, avec ou sans présentation écrite ou orale • Séjour scientifique dans un laboratoire national ou international (hors thèse en cotutelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de français pour étudiants étrangers • Prix de thèse, ou prix de poster ou de présentation orale dans une manifestation scientifique • Participation à l'organisation des Journées Scientifiques de l'ED EGAAL • Participation à l'organisation d'une manifestation scientifique/journal club/séminaire • Participation à une manifestation de médiation scientifique (fête de la science, la main à la pâte...) • Engagement (représentant au conseil de l'ED EGAAL, conseil d'unité, responsabilité dans une association doctorants...) • Vacances d'enseignement
<p>LES OBLIGATIONS</p> <p>Au minimum 100 heures au cours des 36 premiers mois de la thèse</p> <p>Panachage disciplinaire/transversale : 40%- 60%</p> <p>Formation à l'éthique et intégrité scientifiques</p> <p>Participation aux Journées Scientifiques de l'ED EGAAL</p>			

3 DÉROGATIONS ET DISPENSES DE FORMATION

Le volume horaire total (minimum 100 heures) et le panachage formations disciplinaires/transversales (60%-40%) peuvent être révisés en fonction des spécificités de la thèse préparée, du parcours et du projet professionnel du doctorant. Dans le cas d'une thèse en cotutelle, le doctorant peut demander à voir son volume horaire réduit au prorata du temps de séjour en France. Pour les doctorants bénéficiant d'un contrat CIFRE ou rattachés à une entreprise par une activité contractuelle liée à la thèse, le volume horaire et le contenu du plan de formation sont également révisables. Enfin, un doctorant exerçant ou ayant exercé une activité salariée d'ingénieur, d'enseignant non-vacataire du secondaire ou une activité salariée ou libérale d'un niveau de qualification équivalente à celles-ci peut être dispensé des actions de formation.

Dans ces différents cas, le doctorant doit transmettre une demande de dispense/dérogation de formations doctorales à l'ED EGAAL (ed-EGAAL@u-bretagneloire.fr) signée par son directeur de thèse (modèle de demande de dispense sur le site de l'ED : https://ed-egaal.u-bretagneloire.fr/fr/5_documents-de-led-egaal).

4 FORMATIONS « CATALOGUE »

Formations transversales du catalogue de l'UBL

Contenu du catalogue

Le catalogue des formations transversales de l'UBL contient à la fois les formations organisées par l'École des Docteurs et celles organisées par les différents Pôles Doctoraux de site. Cette offre de formations transversales apporte au doctorant les outils pour accompagner ses projets professionnels et de recherche. L'École des Docteurs propose une offre accessible à l'ensemble des doctorants du périmètre UBL organisée en visioconférences ou en présentiels. En complément, les six Pôles Doctoraux de site (Angers, Brest, Le Mans, Lorient, Nantes, Rennes) élaborent une offre de formations transversales organisées sur leur site, en proximité des doctorants. Dans la mesure du possible, des formations similaires sont proposés sur les différents sites de l'UBL.

Le catalogue des formations transversales de l'UBL est disponible en suivant ce lien : https://u-bretagneloire.fr/services/docteurs/catalogue_des_formationen_doctorales. Pour une meilleure lecture de l'offre, les formations transversales sont regroupées en catégories :

- Enseignement supérieur
- Entreprise et entrepreneuriat
- Recherche et international
- Administration publique
- Communication et diffusion
- Management, gestion de projet
- Valorisation des compétences
- Langues et numérique

Dans le catalogue des formations transversales de l'UBL, figurent également deux évènements organisés pour les doctorants :

- Les Doctoriales

Les Doctoriales constituent un temps unique de rencontres entre de jeunes chercheurs et des acteurs du monde socio-économique et culturel. Les objectifs sont de développer une connaissance croisée des environnements respectifs de travail, d'enrichir les réseaux relationnels et d'accompagner les jeunes chercheurs dans la construction de leur projet professionnel. Pour un doctorant, les enjeux sont :

- la communication et la vulgarisation scientifiques
- la connaissance du monde économique et culturel et de l'entreprise
- la mise en œuvre en équipe d'un projet innovant
- l'information sur l'insertion professionnelle des docteurs
- l'accompagnement dans la définition du projet professionnel et professionnel

Chaque année, l'ED EGAAL finance la participation de doctorants à cet évènement.

- Ma Thèse en 180 secondes

Le concours Ma thèse en 180 secondes permet aux doctorants de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, au grand public. Chaque étudiant ou étudiante doit faire, en trois minutes, un exposé clair, concis et néanmoins convaincant sur son projet de recherche. Le tout avec l'appui d'une seule diapositive.

Modalités d'inscription à une formation et validation

Pour toutes les formations du catalogue de l'UBL, le doctorant doit s'inscrire dès que possible sur le site AMETHIS (pour les doctorants de la région Bretagne) ou LUNAM Docteur (pour les doctorants des Pays de Loire) ou en contactant l'organisateur de la formation (si formation non inscrite dans LUNAM Docteur/AMETHIS). Le doctorant peut se désister jusqu'à deux semaines avant le début de la formation. En cas d'absence injustifiée, un courrier sera envoyé au directeur de thèse.

La participation à une formation « Catalogue » de l'UBL, justifiée par une confirmation automatique de présence (au travers notamment des sites AMETHIS ou LUNAM Docteur) ou par la signature par le formateur d'une feuille de présence, entraîne la validation d'un nombre d'heures égal à la durée de la formation.

Formations disciplinaires du catalogue de l'ED EGAAL

Contenu du catalogue

L'ED EGAAL est chargée de définir et d'organiser l'offre de formations disciplinaires. Elle propose un catalogue de formations en coopération avec les établissements et les unités. Ces formations disciplinaires ont trois objectifs principaux :

- Soutenir le doctorant dans son projet de recherche,
- Favoriser son insertion professionnelle à l'issue de la thèse,
- Promouvoir une culture scientifique ouverte sur le monde et les autres disciplines

De nouvelles formations disciplinaires peuvent être proposées en cours d'année pour ajout au catalogue des formations de l'ED par les scientifiques rattachés à l'ED EGAAL, sous réserve de non-concurrence avec des formations préexistantes. Consultez **régulièrement** le catalogue des formations disciplinaires de l'ED : https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_ formations

→ Des formations peuvent être créées à la demande des doctorants. N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins (contactez les représentants doctorants au conseil de l'ED).

Dans le catalogue des formations de l'ED EGAAL, figurent également **Les Journées Scientifiques annuelles de l'ED EGAAL**, organisées par des doctorants. Cette manifestation donne l'occasion aux doctorants de 2^{ème} ou 3^{ème} année de présenter leurs travaux à leurs pairs et à des scientifiques reconnus, invités pour l'occasion. Les encadrants de thèse y sont également conviés. Les meilleures présentations sont récompensées par un prix. Au cours de sa thèse, un doctorant doit obligatoirement participer à ces Journées Scientifiques de l'ED.

Modalités d'inscription à une formation et validation

Pour toutes les formations du catalogue de l'ED EGAAL, le doctorant doit s'inscrire dès que possible en contactant l'organisateur de la formation (le plus souvent l'ED : ed-EGAAL@u-bretagne Loire.fr). Le doctorant peut se désister jusqu'à deux semaines avant le début de la formation. Quelques jours avant la formation, l'ED EGAAL envoie au doctorant un message de confirmation d'inscription, message accompagné d'une attestation de participation (modèle de l'attestation sur le site de l'ED : https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_ documents-de-led-egaal). En cas d'absence injustifiée, un courrier sera envoyé au directeur de thèse.

À l'issue de chaque formation du catalogue de l'ED EGAAL, le doctorant doit faire viser l'attestation de participation à la formation par le formateur, la signer, la faire signer par le directeur de thèse et la conserver jusqu'à la fin de la thèse. La signature du directeur de thèse vaut validation de la formation et la signature par le formateur entraîne la validation du nombre d'heures égal à la durée de la formation.

5 FORMATIONS « HORS CATALOGUE »

En dehors des formations « **Catalogue** » présentées ci-dessus, les doctorants peuvent suivre des formations extérieures à l'ED EGAAL et l'UBL. Voici en détail les différentes formations « **Hors catalogue** » pouvant être valorisées dans le plan de formation.

Modules de formation

Tout module de formation en présentiel hors catalogue ED EGAAL/UBL, organisé par une structure (autre ED, réseau scientifique, GDR, ITN...) ou un établissement (Université, Grande École, INRA, CNRS, IRSTEA, IFSTTAR...) est considéré dans le plan de formation à condition qu'il permette au doctorant d'acquérir des compétences **en lien avec son projet professionnel**.

Afin de s'assurer de la qualité du module de formation suivi et de l'acquisition de nouvelles compétences utiles à la thèse et au projet professionnel, le doctorant doit au préalable obtenir **l'accord de son directeur de thèse**. À l'issue de chaque module de formation suivi, le doctorant doit faire viser l'attestation de participation à la formation par l'organisateur de la formation (modèle de l'attestation sur le site de l'ED : https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_documents-de-led-egaal), la signer, la faire signer par le directeur de thèse et la conserver jusqu'à la fin de la thèse. La signature du directeur de thèse vaut validation de la formation et la signature par le formateur entraîne la validation du nombre d'heures égal à la durée de la formation.

Cours en ligne ouverts à tous

Le suivi d'un cours en ligne (*i.e.*, MOOC) peut être valorisé dans le plan de formation du doctorant. Afin de s'assurer de la qualité du cours et de l'acquisition de nouvelles compétences utiles à la thèse et au projet professionnel, le doctorant doit au préalable obtenir **l'accord de son directeur de thèse**. À l'issue de la formation, le MOOC sera validé par l'obtention d'un certificat établi par l'organisme diffuseur, si possible de réussite sinon au minimum d'assiduité dans le suivi du cours. Une attestation doit mentionner le nombre d'heures et doit être validée par l'organisateur du MOOC, signée par le directeur de thèse puis conservée jusqu'à la fin de la thèse. La signature par l'organisateur du MOOC vaut validation de la formation. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte **est limité à 30 heures** au cours de la thèse.

Cours de niveau Master

Tout cours de niveau master dispensé par un établissement co-accrédité de l'ED EGAAL peut être validé comme un module de formation disciplinaire. Avant toute participation, il faut obtenir l'accord préalable de la part de l'enseignant responsable du cours visé. Le doctorant doit déterminer, avec l'enseignant, le protocole lui permettant de s'assurer de sa participation au cours (feuille d'émargement ou non). Il est à noter que le doctorant s'engage à suivre tous les enseignements du module tout en étant dispensé de l'évaluation.

Afin de s'assurer de la qualité de ce cours et de l'acquisition de nouvelles compétences utiles à la thèse et au projet professionnel, le doctorant doit au préalable obtenir **l'accord de son directeur de thèse**. À l'issue de la formation, le doctorant doit faire viser l'attestation de participation à la formation par l'enseignant responsable du module (modèle de l'attestation sur le site de l'ED : https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_documents-de-led-egaal), la signer, la faire signer par le directeur de thèse et la conserver jusqu'à la fin de la thèse. La signature par l'enseignant responsable entraîne la validation du nombre d'heures. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte **est limité à 30 heures** au cours de la thèse.

Journées et écoles thématiques/écoles d'été

La participation à des écoles scientifiques (nationales ou internationales) et à des journées thématiques permet de valider des heures de formation disciplinaire, à hauteur de 5 heures pour une journée thématique/une journée école. Le doctorant doit au préalable obtenir **l'accord de son directeur de thèse**. Les pièces justificatives demandées sont le programme de l'école/journées thématiques et l'attestation de présence délivrée par le comité d'organisation, ou la signature de l'attestation par le formateur (modèle de l'attestation sur le site de l'ED : https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_documents-de-led-egaal). La signature par le comité d'organisation entraîne la validation du nombre d'heures. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte **est limité à 30 heures** au cours de la thèse.

Vacations d'enseignement

Certains doctorants peuvent être autorisés à effectuer des vacances dans la limite de 1/6^{ème} de la durée annuelle de travail, soit 64 heures équivalent TD d'enseignement. Ces vacances peuvent être validées sous la forme de formation transversale avec la conversion suivante : 1 heure de TD effectuée équivaut à 0.25 heures validées dans le plan de formation. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte **est limité à 30 heures** au cours de la thèse.

Participation à une manifestation scientifique

Toute participation à une manifestation scientifique (colloque, symposium, congrès, conférence) peut être valorisée dans le plan de formation du doctorat. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte dépend du type de manifestation (*i.e.*, nationale ou internationale) et de participation du doctorant (*i.e.*, avec ou sans communication). Le tableau de la section 7 précise les différentes modalités de comptabilisation des heures de cette activité de formation disciplinaire. Une attestation de présence, signée par l'organisateur de la manifestation et à conserver jusqu'à la fin de la thèse, entraîne la validation du nombre d'heures.

Séjour scientifique

Au cours de la thèse, tout séjour scientifique dans un laboratoire d'accueil, d'une durée minimale d'une semaine, peut être valorisé dans le plan de formation du doctorant. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte dépend du laboratoire d'accueil (*i.e.*, national ou international) et de la durée du séjour. Le tableau dans la section 7 précise les modalités de comptabilisation des heures liées à cette mobilité scientifique. Une attestation de présence, signée par le responsable du laboratoire d'accueil et à conserver jusqu'à la fin de la thèse, entraîne la validation du nombre d'heures.

Participation à une manifestation de médiation scientifique

Toute participation à une manifestation de médiation scientifique (Fête de la Science, la main à la pâte...) peut être valorisée dans le plan de formation du doctorat. Le tableau de la section 7 précise les différentes modalités de comptabilisation des heures liées à cette activité transversale. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte **est limité à 10 heures** au cours de la thèse. Une attestation de présence, signée par l'organisateur de la manifestation et à conserver jusqu'à la fin de la thèse, entraîne la validation du nombre d'heures.

Organisation d'une manifestation scientifique

Un doctorant participant à l'organisation d'une manifestation scientifique visant des doctorants, à un journal club ou encore un séminaire, peut valoriser cet engagement dans son plan de formation. Le tableau de la section 6 précise les modalités de comptabilisation des heures liées à cette activité transversale. Le nombre d'heures pouvant être validées dans ce contexte **est limité à 10 heures** au cours de la thèse. Un document attestant cette organisation, à conserver jusqu'à la fin de la thèse, entraîne la validation du nombre d'heures.

Participation aux activités et aux instances de l'ED

Le doctorant participant à l'organisation des Journées Scientifiques de l'ED EGAAL valide 8 heures de formation transversale. Un doctorant qui est un membre actif d'une instance de l'ED (conseil de l'ED, commission de l'ED, association de doctorants) valide 5 heures de formation transversale par année d'engagement.

Prix

Tout prix reçu au cours de la thèse (prix de la communication dans une manifestation scientifique, prix MT180, prix de la thèse...) valide 5 heures de formation transversale. Un document attestant l'obtention du prix, à conserver jusqu'à la fin de la thèse, entraîne la validation du nombre d'heures.

6 COMPTABILISATION, SUIVI ET VALIDATION DES HEURES

Le barème est formulé en heures et un doctorant doit cumuler un minimum 100 heures de formation au cours des 36 premiers de thèse pour pouvoir la soutenir. Dans certains cas (section 3), les doctorants peuvent demander à bénéficier d'une dispense d'une partie des heures ou d'une révision du panachage disciplinaire/transversale. Il est rappelé ici qu'au cours de sa thèse, tout doctorant **doit suivre obligatoirement** au moins une formation à « L'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique » et **doit assister** aux Journées Scientifiques de l'ED.

Au cours de sa thèse, un doctorant doit compléter au fur et à mesure le récapitulatif des formations, disciplinaires et transversales, suivies (modèle de récapitulatif des formations suivies sur le site de l'ED : https://ed-egaal.u-bretagne Loire.fr/fr/5_documents-de-led-egaal). Chaque année, ce récapitulatif **est joint au compte-rendu du Comité de Suivi Individuel**. Au moment de préparer la soutenance, le doctorant envoie le récapitulatif final à la gestionnaire de site de l'ED EGAAL, avec l'ensemble des attestations rassemblées en **un fichier pdf**. L'ensemble des pièces devront être rédigées ou traduites en français ou en anglais.

L'autorisation de soutenance ne peut pas être délivrée si le minimum de 100 heures de formation au cours des 36 premiers de thèse n'a pas été réalisé (sauf dispense validée par l'ED), le panachage transversale/disciplinaire n'a pas été respecté (sauf dispense validée par l'ED) ou si les formations obligatoires n'ont pas été suivies (sauf dispense validée par l'ED).

7 TABLEAU DE SYNTHÈSE ET BARÈME INDICATIF DES FORMATIONS

Le tableau ci-après précise les équivalences en heures pour les différentes activités considérées comme acte de formation par l'ED EGAAL. Il permet le calcul des heures de formation suivies au cours de la thèse.

Activités de formation	Profil de la formation	Modalités	Nombre d'heures validées	Pièces à fournir
Formations disciplinaires inscrites dans le catalogue de l'ED EGAAL	Disciplinaire	Inscription auprès du formateur (souvent ED EGAAL)	Nb heures de la formation	Attestation de participation
Formations transversales inscrites dans le catalogue de l'UBL (Ecole des Docteurs / Pôles doctoraux)	Transversale	Inscription via AMETHIS ou LUNAM Docteur	Nb heures de la formation	Attestation via AMETHIS/LUNAM Docteur ou attestation de participation
Formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique (formation de l'UBL ou autre)	Transversale OBLIGATOIRE	Inscription AMETHIS/LUNAM Docteur OU inscription auprès du formateur	Nb heures de la formation	Attestation via AMETHIS/LUNAM Docteur ou attestation de participation
Modules doctoraux organisés par un organisme de recherche, établissement de l'enseignement supérieur, structure privée, réseau....	Disciplinaire ou transversale selon le module	Inscription auprès du formateur	Nb heures de la formation	Programme + Attestation de participation
Modules en ligne (MOOC)	Disciplinaire ou transversale selon le MOOC	Inscription auprès du formateur	Nb heures de la formation, limité à 30h sur la thèse	Programme + Attestation de participation
Cours de Master dans un établissement coaccrédité	Disciplinaire	Inscription auprès du formateur	Nb heures de la formation, limité à 30h sur la thèse	Programme + Attestation de participation
Formation de français pour étudiants étrangers	Transversale	Inscription auprès du formateur	10h/an	Attestation de participation
Participation à une école thématique/école d'été	Disciplinaire	-	5h/jour, limité à 30h sur la thèse	Programme + Attestation de participation
Journées scientifiques de l'ED EGAAL avec présentation	Disciplinaire OBLIGATOIRE	-	5h/événement, limité à 15h sur la thèse	Attestation de participation
Participation à une manifestation scientifique nationale AVEC présentation écrite ou orale	Disciplinaire	-	5h/événement, limité à 15h sur la thèse	Attestation de participation
Participation à une manifestation scientifique nationale SANS présentation écrite ou orale	Disciplinaire	-	2h/événement, limité à 6h sur la thèse	Attestation de participation
Participation à une manifestation scientifique internationale AVEC présentation écrite ou orale	Disciplinaire	-	8h/événement, limité à 24h sur la thèse	Attestation de participation
Participation à une manifestation scientifique internationale SANS présentation écrite ou orale	Disciplinaire	-	3h/événement, limité à 9h sur la thèse	Attestation de participation
Prix de thèse, ou prix de la communication dans une manifestation scientifique	Transversale	-	5h	Attestation d'obtention du prix
Séjour scientifique dans un laboratoire à l'étranger (hors thèse en cotutelle)	Disciplinaire	-	1.5h/semaine, limité à 30h sur la thèse	Attestation de présence
Séjour scientifique dans un laboratoire national hors UBL (hors cotutelle)	Disciplinaire	-	1.25h/semaine, limité à 25h sur la thèse	Attestation de présence
Participation à l'organisation des Journées scientifique de l'ED EGAAL	Transversale	-	8h	Preuve de membre du comité d'organisation
Participation à l'organisation d'une manifestation scientifique/journal club/séminaire	Transversale	-	5h/manifestation si >= 1journée, limité à 10h sur la thèse	Preuve de membre du comité d'organisation et attestation de participation
Participation à une manifestation de médiation scientifique (fête de la science, la main à la pâte..)	Transversale	-	5h/manifestation si >= 1journée, limité à 10h sur la thèse	Attestation de participation
Engagement (représentant au conseil de l'ED, commission ED, conseil d'unité, responsabilité dans une association doctorants...)	Transversale	-	5h/an (avec cumul possible)	Preuve de membre de l'instance
Vacations d'enseignement	Transversale	-	0,25h/1h d'enseignement, limité à 30h sur la thèse	